Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/26
ID : 084-218401487-20261026-DDM37_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE
DE
VILLES-SUR-AUZON
(VAUCLUSE)
TÉL. 04 90 61 82 05

DECISION DU MAIRE

PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°37/2026 du 26 OCTOBRE 2026

OBJET : MAPA POUR DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIEN HOPITAL – AVENANT 2 AU LOT 6 CLOISONS ET FAUX PLAFONDS

Le Maire de la Commune de Villes sur Auzon (Vaucluse),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu la délibération en date du 05 Juin 2026, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé,

Vu la décision du Maire n°6/2026 en date du 17 février 2026 par laquelle le Lot 6 CLOISONS ET FAUX PLAFONDS du MAPA de travaux de réhabilitation de l'Ancien Hôpital a été attribué à l'entreprise ISOSTYL de CAUMONT SUR DURANCE 84510 pour un montant de 32 178.92 euros HT,

Vu la décision 26/2026 approuvant l'avenant 1 du lot 6 d'un montant de 7 198.86 euros H.T.

Considérant que la cloison de séparation du hall et de l'entrée de la cave a été démolie en même temps que l'escalier et qu'il faut la reconstruire en coupe-feu d'une heure, cela induit une plus-value de 270.50 euros H.T.

DECIDE

- De signer l'avenant 2 au lot 6 CLOISONS ET FAUX PLAFONDS pour des travaux de réhabilitation de l'Ancien Hôpital d'un montant de 270 .50 euros H.T., portant le montant total du lot 6 à 39 648.28 H.T. soit 47 577.94 euros TTC, et le montant global du MAPA à 449 522.27 euros HT.

- La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la Mairie

Le Maire,
Frédéric ROUET

MAIRIE DE VILLES-SUR-AUZON ★ 84570 ★